

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Landré-Brissard, 8 août 1871

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 août 1871](#)

Lieu de rédaction 22, rue Neuve-Notre-Dame, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Landré-Brissard](#)

Lieu de destination Châteaudun, Eure-et-Loir

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin répond à une lettre de Landré-Brissard du 10 juillet 1871 après avoir tardé à prendre des renseignements à cause du mauvais état de sa santé. Il lui explique qu'il est difficile d'intervenir en faveur des prisonniers en raison d'un défaut de juridiction. Il lui conseille toutefois de réunir les certificats et attestations concernant son parent, qu'il pourrait transmettre en qualité de député aux personnes chargées de l'instruction du jugement de ce dernier.

Notes Lieu de rédaction : 22, rue Neuve (aujourd'hui Neuve-Notre-Dame) à Versailles d'après la lettre de Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie de Laon, 29 juillet 1872 (FG 16 (4), folio 92v).

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (4)

Collation 2 p. (135r, 136r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Versailles 8 Août

135

Monsieur Landre

Vous m'avez écrit au sujet d'un
de vos parents à la date du 10 Juillet
p. . Presque toujours souffrant depuis
je n'ai pu que ces jours-ci prendre les
renseignements que votre lettre récla-
mait de moi. Des mes informations
il résulte que l'intervention en faveur
de ces prisonniers est très-difficile à raison
de leur grand nombre et du défaut de
jurisdiction établie à leur sujet. Mais
comme le gouvernement va s'en occuper
vous priez bien de rassembler tous les
certificats, attestations et documents
qui pourraient servir à établir les
bons antécédents, l'honorabilité et
l'innocence, si c'est possible, de
votre parent, en même temps il vous

J'aimerais tâcher de savoir quels
sont les titres et qualités des chefs
sous la puissance desquels il est en
ce moment, et des juges instructeurs
dont il doit relever.

Si vous arrivez à posséder ces
indications, je pourrai prendre
sur moi d'adresser vos documents
sous ma signature de député, en
les recommandant à l'attention de
personnes préposées à l'instruction
^{provis} ou au jugement de ce jeune homme.

Veillez agréer, Monsieur,
mes civilités

Godin